

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00033 Numéro SIREN : 384 774 089 Nom ou dénomination : A.C. (ACCORD COURTILOUX)
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2020 sous le numéro de dépôt 1571

Bilan Actif

31/12/2019			31/12/2018
Brut	Amort. & dép.	Net	Net

Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences	126 920	15 920	111 000	112 128
Fonds commercial (1)	337 271		337 271	337 271
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	127 620	124 885	2 735	9 437
Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 543	12 905	11 637	1 425
Autres	945 806	676 527	269 279	354 127
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	330		330	326
Prêts	5 000		5 000	
Autres				
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 567 489	830 236	737 252	814 714
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 418		4 418	1 550
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	282 060	2 390	279 669	355 756
Autres créances	54 268		54 268	48 554
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	100 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	456 881		456 881	542 502
Charges constatées d'avance (3)	10 107		10 107	12 031
ACTIF CIRCULANT (II)	907 734	2 390	905 343	1 060 394
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	2 475 222	832 627	1 642 596	1 875 108
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 350 000)		350 000	350 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		35 000	35 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		712 935	746 496
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		130 225	271 439
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	(I)	1 228 160	1 402 935
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS	(III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		62 044	85 485
Emprunts et dettes financières divers			21
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		44 424	55 581
Dettes fiscales et sociales		306 194	328 344
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 773	2 742
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
DETTES	(IV)	414 435	472 173
Écart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	1 642 596	1 875 108
(1) Dont à plus d'un an			
(2) Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 642 595,66 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 130 225,34 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/03/2020 par les dirigeants.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Il y a eu des apports de titres de la SAS A C ACCORD COURTILOUX à la SC HOLDING COURTILOUX en date du 25 novembre 2019.

Evènements postérieurs à la clôture

Lors de la crise sanitaire liée au virus Covid 19, l'établissement de l'entreprise a continué son exploitation avec une baisse d'activité à partir du 24/03/2020.

A la date d'établissement des présents états financiers, l'impact de cette fermeture ne pouvait pas être déterminé de manière fiable.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2015-06, la société a considéré que son fonds commercial a une durée d'utilisation illimitée et n'est donc pas amorti.

La valeur à la clôture de l'exercice a été appréciée en fonction de sa valeur vénale en se référant aux méthodes les plus couramment utilisées en ce domaine.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations décomposables

L'entreprise considère que l'amortissement linéaire représente le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de l'utilisation probable des biens.

En cas de divergence entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, l'entreprise comptabilise un amortissement dérogatoire.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Règles et méthodes comptables (suite)

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Dépréciations	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	337 271		337 271	100 %
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	337 271		337 271	100 %

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	464 190			464 190
Immobilisations corporelles	1 118 689	107 832	128 552	1 097 968
Immobilisations financières	326	5 005		5 330
TOTAL	1 583 205	112 836	128 552	1 567 489

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 792	1 128		15 920
Immobilisations corporelles	753 699	147 491	128 552	814 317
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	768 491	148 619	128 552	830 236

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	126 920	15 920	111 000	1 ans
Fonds commerce courtioux	87 658	0	87 658	Non amortiss.
Fonds commerce papin	162 613	0	162 613	Non amortiss.
Fonds commercial accords	87 000	0	87 000	Non amortiss.
Inst. agenc. / constructions	127 620	124 885	2 735	10 ans
Materiel et outillage	24 543	12 905	11 637	5 ans
Instal. / agenc. divers	60 928	37 734	23 195	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	396 572	250 012	146 559	de 4 à 5 ans
Materiel de transp. amb	451 422	365 609	85 813	de 1 à 5 ans
Mat. bureau & informatique	31 588	17 877	13 712	de 3 à 5 ans
Mobilier	5 295	5 295	0	de 4 à 5 ans
TOTAL	1 562 158	830 236	731 922	

Nature des dépréciations	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 256	2 390	2 256		2 390
Comptes financiers					
TOTAL	2 256	2 390	2 256		2 390

Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 000		5 000
Actif circulant et charges d'avance	346 434	346 434	
TOTAL	351 434	346 434	5 000

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	157 575
Autres créances	8 273
Disponibilités	428
TOTAL	166 277

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance pour un montant de 10 107 € ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Autres informations

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen par catégorie de salariés	Montant HT
Cadres	2
Agents de maîtrise	1
Employés	3
Ouvriers	35
Apprentis sous contrat	
TOTAL	41

Engagements de retraite

La société dispose d'un contrat auprès du GAN dont le solde s'élève à 17 974 Euros au 31/12/2019, couvrant un engagement de retraite de 78 068 Euros y compris 22 939 Euros de charges patronales. Ce calcul est estimé d'après la convention transports routiers, taux d'actualisation 0.70% selon hypothèse de taux de rendement brut annuel de 2.50 %

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
b) Nombre d'actions émises	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 409 038	2 610 988	2 306 714	2 071 443	2 058 358
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	322 742	478 185	407 420	322 651	270 903
c) Impôt sur les bénéfices	43 763	73 473	49 249	29 319	16 692
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	278 979	404 712	358 171	293 332	254 211
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	130 225	271 439	215 827	147 124	128 300
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	159	231	205	168	145
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	74	155	123	84	73
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	45				
b) Montant de la masse salariale	1 167 394	1 189 555	1 072 462	1 024 416	1 022 850
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	336 869	329 841	267 219	273 983	273 006

Bruno LEGUERINAIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

ZAT du Londeau
Rue de l'expansion
61000 CERISÉ

☎ 02.33.80.39.20

AC ACCORD COURTILOUX
Société par Actions simplifiée au capital de 350 000 euros
58 Avenue de Courteille
61000 ALENCON
RCS ALENCON 384 774 089

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Bruno LEGUERINAIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

ZAT du Londeau
Rue de l'expansion
61000 CERISÉ

☎ 02.33.80.39.20

AC ACCORD COURTIOUX
Société par Actions simplifiée au capital de 350 000 euros
58 Avenue de Courteille
61000 ALENCON
RCS ALENCON 384 774 089

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée **AC ACCORD COURTIOUX** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président au 31 décembre 2019, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les règles de déduction de la TVA en fonction des différentes activités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels n'appellent pas d'observations.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D441-4 du code du commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées

comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cerisé, le 12 juin 2020

Bruno LEGUERINAIIS
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Leguerinais', written over a horizontal line.

ÉTATS FINANCIERS

Bilan Actif

	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences	126 920	15 920	111 000	112 128
Fonds commercial (1)	337 271		337 271	337 271
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	127 620	124 885	2 735	9 437
Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 543	12 905	11 637	1 425
Autres	945 806	676 527	269 279	354 127
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	330		330	326
Prêts	5 000		5 000	
Autres				
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 567 489	830 236	737 252	814 714
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 418		4 418	1 550
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	282 060	2 390	279 669	355 756
Autres créances	54 268		54 268	48 554
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	100 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	456 881		456 881	542 502
Charges constatées d'avance (3)	10 107		10 107	12 031
ACTIF CIRCULANT (II)	907 734	2 390	905 343	1 060 394
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	2 475 222	832 627	1 642 596	1 875 108
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2019	31/12/2018
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 350 000)	350 000	350 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	35 000	35 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	712 935	746 496
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	130 225	271 439
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES (I)	1 228 160	1 402 935
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS (III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62 044	85 485
Emprunts et dettes financières divers		21
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 424	55 581
Dettes fiscales et sociales	306 194	328 344
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 773	2 742
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES (IV)	414 435	472 173
Écart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	1 642 596	1 875 108
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont à moins d'un an		
(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 642 595,66 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 130 225,34 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/03/2020 par les dirigeants.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Il y a eu des apports de titres de la SAS A C ACCORD COURTILOUX à la SC HOLDING COURTILOUX en date du 25 novembre 2019.

Evènements postérieurs à la clôture

Lors de la crise sanitaire liée au virus Covid 19, l'établissement de l'entreprise a continué son exploitation avec une baisse d'activité à partir du 24/03/2020.

A la date d'établissement des présents états financiers, l'impact de cette fermeture ne pouvait pas être déterminé de manière fiable.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2015-06, la société a considéré que son fonds commercial a une durée d'utilisation illimitée et n'est donc pas amorti.

La valeur à la clôture de l'exercice a été appréciée en fonction de sa valeur vénale en se référant aux méthodes les plus couramment utilisées en ce domaine.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations décomposables

L'entreprise considère que l'amortissement linéaire représente le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de l'utilisation probable des biens.

En cas de divergence entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, l'entreprise comptabilise un amortissement dérogatoire.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Règles et méthodes comptables (suite)

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Dépréciations	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	337 271		337 271	100 %
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	337 271		337 271	100 %

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	464 190			464 190
Immobilisations corporelles	1 118 689	107 832	128 552	1 097 968
Immobilisations financières	326	5 005		5 330
TOTAL	1 583 205	112 836	128 552	1 567 489

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 792	1 128		15 920
Immobilisations corporelles	753 699	147 491	128 552	814 317
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	768 491	148 619	128 552	830 236

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	126 920	15 920	111 000	1 an
Fonds commerce courtioux	87 658	0	87 658	Non amortiss.
Fonds commerce papin	162 613	0	162 613	Non amortiss.
Fonds commercial accords	87 000	0	87 000	Non amortiss.
Inst. agenc. / constructions	127 620	124 885	2 735	10 ans
Matériel et outillage	24 543	12 905	11 637	5 ans
Instal. / agenc. divers	60 928	37 734	23 195	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	396 572	250 012	146 559	de 4 à 5 ans
Matériel de transp. amb	451 422	365 609	85 813	de 1 à 5 ans
Mat. bureau & informatique	31 588	17 877	13 712	de 3 à 5 ans
Mobilier	5 295	5 295	0	de 4 à 5 ans
TOTAL	1 562 158	830 236	731 922	

Nature des dépréciations	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 256	2 390	2 256		2 390
Comptes financiers					
TOTAL	2 256	2 390	2 256		2 390

Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 000		5 000
Actif circulant et charges d'avance	346 434	346 434	
TOTAL	351 434	346 434	5 000

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	157 575
Autres créances	8 273
Disponibilités	428
TOTAL	166 277

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance pour un montant de 10 107 € ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1 750	200	350 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1 750	200	350 000

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	62 044	34 397	27 647	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	44 424	44 424		
Dettes fiscales et sociales	306 194	306 194		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 773	1 773		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	414 435	386 788	27 647	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	20 233
Dettes fiscales et sociales	144 859
Autres dettes	118
TOTAL	165 228

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 409 443	100,02 %
Rabais, remises & ristournes accord	-405	-0,02 %
TOTAL	2 409 038	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	155 246	43 763	155 246
Résultat financier	-212		-212
Résultat exceptionnel	18 954		18 954
Participation des salariés			
TOTAL	173 988	43 763	130 225

Honoraires des commissaires aux comptes	Montant HT
-Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels	4 700
-Autres honoraires facturés	
TOTAL	4 700

Autres informations

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen par catégorie de salariés	Montant HT
Cadres	2
Agents de maîtrise	1
Employés	3
Ouvriers	35
Apprentis sous contrat	
TOTAL	41

Engagements de retraite

La société dispose d'un contrat auprès du GAN dont le solde s'élève à 17 974 Euros au 31/12/2019, couvrant un engagement de retraite de 78 068 Euros y compris 22 939 Euros de charges patronales. Ce calcul est estimé d'après la convention transports routiers, taux d'actualisation 0.70% selon hypothèse de taux de rendement brut annuel de 2.50 %

A.C. (ACCORD COURTIOUX)
Société par actions simplifiée
au capital de 350 000 euros
Siège social : 58 Avenue de Courteille
61000 ALENCON
384 774 089 RCS ALENCON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 130 225 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	130 225 euros
A titre de dividendes	100 000 euros
Soit 57.14 euros par action	
Le solde	30 225 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 743 160 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 29 juin 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

PZ

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

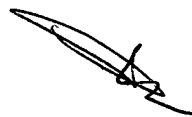
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

AGO du 10 octobre 2019 : distribution de dividende d'un montant de 230 000,00 euros, soit 131.43 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 230 000,00 euros
Exercice clos le 31 décembre 2018 : 75 000,00 euros, soit 42.86 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 75 000,00 euros
Exercice clos le 31 décembre 2017 : 120 000,00 euros, soit 68.57 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros
Exercice clos le 31 décembre 2016 : 120 000,00 euros, soit 68.57 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Pascal COURTIoux



Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1 750	200	350 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1 750	200	350 000

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	62 044	34 397	27 647	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	44 424	44 424		
Dettes fiscales et sociales	306 194	306 194		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 773	1 773		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	414 435	386 788	27 647	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	20 233
Dettes fiscales et sociales	144 859
Autres dettes	118
TOTAL	165 228

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 409 443	100,02 %
Rabais, remises & ristournes accord	-405	-0,02 %
TOTAL	2 409 038	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	155 246	43 763	155 246
Résultat financier	-212		-212
Résultat exceptionnel	18 954		18 954
Participation des salariés			
TOTAL	173 988	43 763	130 225

Honoraires des commissaires aux comptes	Montant HT
-Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels	4 700
-Autres honoraires facturés	
TOTAL	4 700